

Informations sur le cadre des juniors

Afin de faciliter la lecture, seule la forme masculine est utilisée par la suite; elle inclut le féminin.

1 Composition

Le cadre des juniors de la FSE est composé du cadre national et des cadres régionaux. Les jeunes les plus forts s'entraînent dans le cadre national avec des entraîneurs qualifiés. Les cadres régionaux sont entraînés de manière décentralisée au niveau des régions échiquiennes, et sont soutenus et coordonnés par la FSE.

2 Objectifs

Objectifs du cadre national:

- Succès dans les compétitions internationales des juniors
- Points Elo à 20 ans d'environ 2400, respectivement 2200 chez les filles
- Donner la possibilité d'obtenir le titre de MI/GM, resp. WIM/WGM
- Préparation au cadre national des messieurs, resp. au cadre national des dames

Objectifs des cadres régionaux:

- Formation d'un groupe plus large de forts juniors
- Conduire les juniors vers le cadre national
- Entraînement ciblé au niveau des régions échiquiennes

3 Appartenance aux cadres

Le cadre des juniors est constitué chaque année en décembre pour l'année suivante sur la base de l'évaluation globale de plusieurs critères. Un comité de sélection composé du directeur du dicastère des cadres, de l'entraîneur des juniors (Coach) ainsi que de l'entraîneur des juniores (CF) de la FSE est responsable de la sélection pour le cadre national. La Commission des échecs juniors est responsable de la sélection pour les cadres régionaux, sur proposition du responsable régional (RR). Les juniors peuvent également se qualifier par les points Elo (selon tableau ci-dessous au 1.1 de chaque année).

3.1 Critères pour le cadre national, dont au moins trois doivent être remplis

- Points Elo selon le tableau et l'âge (au moins 30 (U10) à 60 parties (dès U14) par année). Il s'agit d'une valeur indicative, ce n'est toutefois pas le nombre de points à une date précise qui est pris en compte pour le cadre national, mais l'évolution globale. L'on regarde également contre quels adversaires le candidat a joué, les parties contre des juniors étrangers fortement sous-évalués étant souvent particulièrement considérées.
- Résultat positif lors des Championnats d'Europe, resp. Championnats du monde (environ +1 ou +2 selon la catégorie et la force); une perte de points Elo habituelle lors de ces tournois ne joue aucun rôle.
- Victoire en CSJE, resp. CSI dans la catégorie d'âge correspondante (également dépendant de la concurrence dans la classe d'âge respective)
- Très bons résultats dans des tournois comptabilisés pour le classement Elo et correspondant à la force de jeu visée
- Motivation à s'entraîner (nombre de parties, application dans l'entraînement, tenue d'un journal d'entraînement, de compétition et de partie, saisie des possibilités d'entraînement, étude personnelle, etc.)

Les critères Elo sont définis dans le tableau suivant. En raison de fortes variations dans les catégories les plus jeunes, il ne semble pas faire de sens de fixer des attentes en termes de points Elo pour ces catégories. Les coachs nationaux et responsables régionaux procèdent dans ces cas-là à l'évaluation des talents.

22.01.2026

		Général		Filles	
Catégorie		National	Régional	National	Régional
U18	2e année	2250	2100	1900	1750
	1ère année	2200	2050	1850	1700
U16	2e année	2150	2000	1800	1650
	1ère année	2050	1900	1700	1550
U14	2e année	2000	1850	1650	1500
	1ère année	1950	1800	1600	1450
U12	2e année	1900	RR	Coach/CF	RR/CF
	1ère année	1850	RR	Coach/CF	RR/CF
U10	2e année	Coach	RR	Coach/CF	RR/CF
	1ère année	Coach	RR	Coach/CF	RR/CF
U8	2e année	Coach	RR	Coach/CF	RR/CF
	1ère année	Coach	RR	Coach/CF	RR/CF

3.2 Exigences dans le cadre national

- Tenue d'un journal de parties, resp. analyse et archivage de ses propres parties
- Tenue d'un journal de compétition
- Tenue d'un plan d'entraînement et coordination avec les entraîneurs
- Planification des tournois et coordination avec les entraîneurs
- Saisir les opportunités d'entraînement offertes par la FSE
- Participation au CSJE (jusqu'à 16 ans) resp. au CSI/Bienne (U18/U20)
- Conduite sportive exemplaire (ex. fair-play, anti-doping)
- Une progression continue de la force de jeu est attendue et vérifiée par l'évaluation régulière des parties et des résultats de tournois.

Approuvé par le Comité central de la FSE le 31.01.2026

En vigueur dès le 01.02.2026

Directives de sélection pour les Championnats du monde juniors et Championnats d'Europe juniors

1 Fondement

Dans les classes d'âge U10 à U18 chez les garçons, 2 à 4 places sont attribuées en règle générale pour les Championnats du monde et les Championnats d'Europe (WYCC, WCCC, EYCC), ainsi que 1 à 3 places chez les filles. La classe d'âge U08 n'est qu'exceptionnellement représentée.

2 Date des sélections

Les sélections sont communiquées chaque année dans le courant de la semaine suivant le tournoi final du CSJI (open, resp. filles). Des sélections ultérieures peuvent avoir lieu jusqu'à une semaine après le CSI.

3 Conditions minimales

Les critères minimaux devant être remplis pour une sélection sont la force de jeu, l'activité et l'expérience selon le tableau ci-dessous ainsi que la participation au CSJI (U10 à U16), resp. CSI (U18).

Critères minimaux au moment de la sélection:

Catégorie	Force de jeu (Liste FIDE standard ou CH)	Nombre minimum de parties (FIDE Standard ou CH)	Expérience contre de forts adversaires
U18	G: 2100 F: 1750	60 durant les 2 dernières années	Un nombre approprié de parties doivent avoir été jouées durant les 2 dernières années contre des adversaires nettement plus forts
U16	G: 2000 F: 1650	60 durant les 2 dernières années	
U14	G: 1850 F: 1550	60 durant les 2 dernières années	
U12	G: 1700 F: 1450	50 durant les 2 dernières années	
U10	G: - F: -	30 durant les 2 dernières années	

Si un joueur du cadre national juniors n'est pas en mesure de participer au CSJI, resp. au CSI, le comité de sélection peut décider de tout de même autoriser une participation aux Championnats d'Europe ou du monde juniors. Cela n'est autorisé que dans des cas exceptionnels et justifiés.

4 Sélection à l'Elo / Double participation Championnat d'Europe / du monde

Les joueurs, resp. les joueuses du cadre national juniors, qui avaient soit atteint un niveau Elo défini dans le tableau suivant en mars de l'année de la participation, ou atteint ce nombre de points une fois durant les 11 mois précédents, ou ont atteint le Top 10 lors des derniers Championnats du monde ou d'Europe en parties lentes, obtiennent une place même s'ils ne participent pas au CSJI/CSI. S'ils participent tout de même et remportent le titre de champion suisse, ils obtiennent une place supplémentaire et peuvent ainsi participer au Championnat du monde et d'Europe juniors. Le comité de sélection peut également offrir cette possibilité à d'autres joueuses ou joueurs lorsque des performances sportives comparables le justifient.

22.01.2026

Catégorie	Année	Elo garçon	Elo fille
U18	2e année	2400	2200
	1ère année	2375	2100
U16	2e année	2350	2050
	1ère année	2300	2000
U14	2e année	2200	1900
	1ère année	2150	1850
U12	2e année	2000	1750
	1ère année	1950	1700

5 Sélection par le titre de Champion suisse

Le Champion suisse, resp. la Championne suisse des catégories U10 à U16 sont sélectionnés à condition de remplir les critères minimaux fixés au point 3.

6 Décision de sélection

Les sélections sont effectuées par un comité de sélection, composé du responsable du dicastère des cadres, du coach des juniors ainsi que du coach des juniores de la FSE.

Le comité de sélection décide sur proposition des coaches à quel tournoi (Championnat d'Europe/monde) sera envoyé un joueur. Les joueurs peuvent donner leur préférence. La FSE se réserve le droit de n'envoyer aucun joueur à un tournoi.

Dans toutes les compétitions par équipes auxquelles une équipe participe, la majorité des joueurs doit être titulaire d'un passeport suisse. La sélection s'effectue conformément aux critères du règlement des cadres. À titre de disposition transitoire, la règle suivante s'applique aux équipes composées de 4+1 joueurs : à compter du 1er mai 2026, au moins 2 joueurs titulaires d'un passeport suisse seront sélectionnés par équipe. À partir du 1er janvier 2028, au moins 3 joueurs titulaires d'un passeport suisse seront sélectionnés par équipe.

7 Exclusion

La FSE se réserve le droit de ne pas envoyer un joueur ou une joueuse qualifiée, si des raisons valables le justifient (enfreinte au règlement disciplinaire, anti-sportivité etc.) Une telle exclusion doit être décidée par le comité de sélection.

Adopté par le CC le: 25.04.2026

En vigueur dès le: 01.05.2026